



ASSOCIATION SPORTS ET LOISIRS DU CHEMIN VERT

PROJET ASSOCIATIF

2024
-
2029





NOTRE CLUB

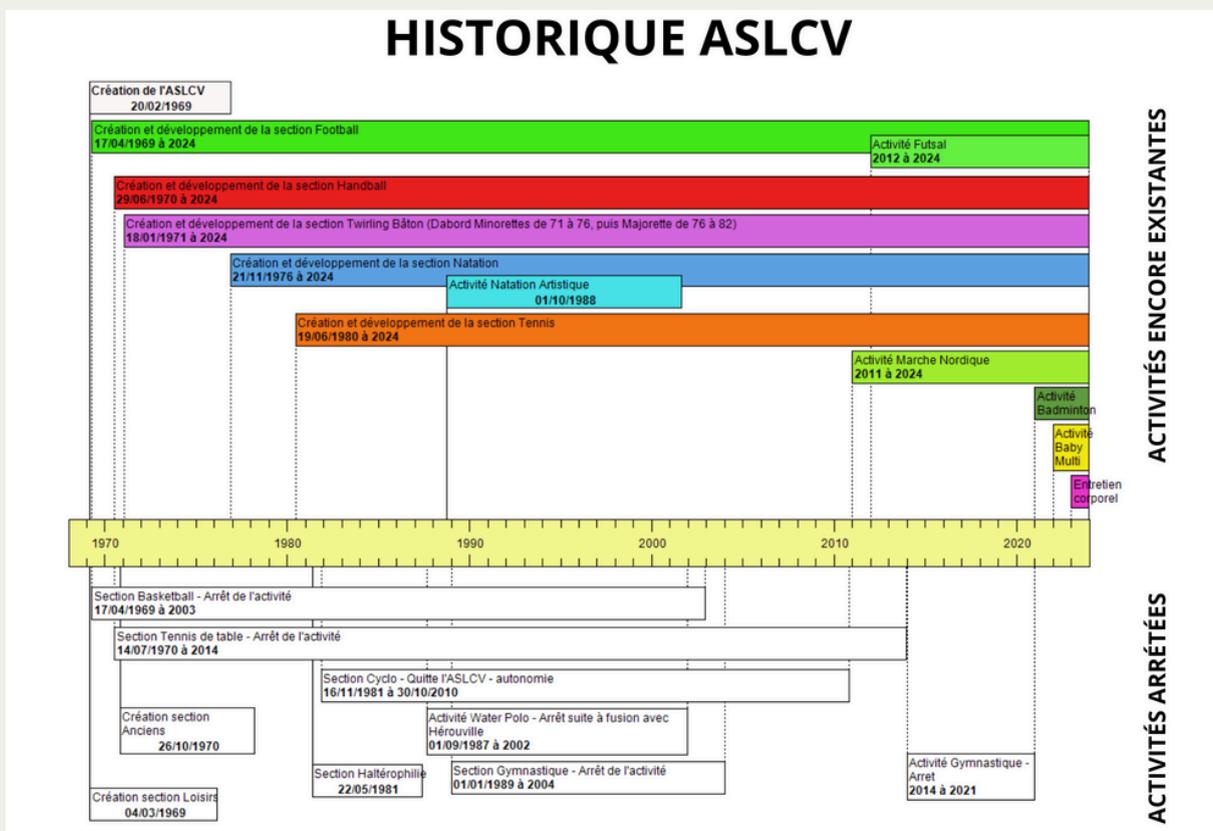
Association sports et Loisirs du Chemin Vert

Historique

L'Association Sport et Loisirs du Chemin Vert (ASLCV) est une association omnisports, basée sur le quartier du Chemin Vert à Caen.

Le club est fondée en 1969, par des habitants souhaitant faire vivre le nouveau quartier du Chemin Vert et développer la vie associative locale. L'ASLCV s'appuie alors sur un double levier : le sport et les loisirs (animations, rencontres 3ème age...), pour permettre à tous les habitants de participer d'une manière ou d'une autre à la vie du quartier.

L'activité de la structure évolue ensuite au fur et à mesure du temps, pour se recentrer vers l'activité sportive, mais toujours avec une double vocation, de sport de compétition, et de sport de loisirs accessible à tous.





NOTRE CLUB

Association sports et Loisirs du Chemin Vert

Situation Actuelle

En 2024, l'ASLCV regroupe 950 adhérents, répartis en 6 sections sportives - Football, Handball, Loisirs, Natation, Tennis, et Twirling Bâton.- et proposant 14 activités sportives (Football, Futsal, Handball, Natation sportive, Natation artistique, Aquagym, Tennis, Twirling Bâton, Randonnée Nordique, Entretien Corporel, Badminton, Baby sport, Multisports enfants).

Nous sommes aussi engagé dans la vie socio-éducative du quartier, et proposons des actions socio-sportives aux jeunes et aux familles, en lien avec les partenaires socio-éducatifs du quartier (MJC, Centre socioculturel, Relais Scolaire...).

Nos installations

Notre siège social est basé au Cadran, la maison des associations du Chemin vert, situé au 2 rue de Berry - 14000 Caen.

Nous utilisons de les équipements sportifs municipaux du territoire (Gymnase Chemin vert, Gymnase Dunois, Piscine du Chemin Vert, Stade de la Colline aux oiseaux, Stade de la Fossette, Halle de tennis Maladrerie).

Notre organisation

L'association est statutairement dirigée par un CA composé 12 membres élu pour 2 ans (6 représentants des sections et 6 membres élus par l'AG). Chaque section fonctionne avec un Comité Directeur composé de 3 à 12 membres dont un représentant est membre du CA.

L'association s'appuie sur une équipe de bénévoles, de salariés, et jeunes en mission de service civique pour développer ses différentes activités



NOTRE CLUB

Association sports et Loisirs du Chemin Vert

Nos principes fondamentaux

Les principes fondamentaux qui constituent le socle du projet associatif de l'Association Sports et Loisirs du Chemin Vert sont les suivants :

- Permettre le sport de masse, c'est-à-dire le sport pour tous au niveau de chacun en cherchant à se donner les moyens, avec le soutien de la ville de Caen et des collectivités locales, d'accueillir toute personne qui souhaiteraient pratiquer du sport au sein de l'association quel que soit son niveau ;
- Participer à l'apprentissage de la citoyenneté des jeunes de l'association, notamment à travers la pratique de la vie en collectivité ;
- Élaborer un projet socio sportif ambitieux s'appuyant sur toutes les ressources humaines de l'association (dirigeants, bénévoles et salariés)
- Valoriser l'esprit sportif

En s'appuyant sur ces principes, l'association souhaite développer un projet ambitieux permettant de mettre en avant des valeurs éducatives et sociales qui constituent la pierre angulaire de la pratique du sport pour l'ensemble des adhérents de l'association.



NOTRE CLUB

Association sports et Loisirs du Chemin Vert

Nos valeurs

Le projet de l'ASLCV s'appuie sur les valeurs suivantes :

- Le plaisir de la pratique : le sport doit être perçu comme un moment de joie partagée entre les différents pratiquants en excluant tout comportement ou attitude déplacés ;
- Le travail : le sport doit permettre de valoriser les valeurs d'effort, de progrès et d'évolution vers l'excellence humaine et sportive en s'appuyant sur l'expression de compétences techniques et pédagogiques portées par les éducateurs professionnels et bénévoles de l'association ;
- L'engagement et la loyauté : chaque adhérent doit respecter son propre engagement à pratiquer du sport dans le cadre des règles qui régissent celui-ci, le respect de la règle devant être le socle de l'égalité des acteurs face à la pratique sportive ;
- Le respect : cette qualité humaine, dans la relation avec l'autre, est la condition que chaque adhérent de l'association doit mettre en application dans le cadre de sa pratique sportive ;
- La solidarité : valeur de dimension collective et sociale du sport, l'esprit sportif doit être une composante essentielle de la pratique d'une activité au sein de l'association. La pratique de son sport favori doit être une « école de solidarité » où la générosité, l'abnégation, la compréhension de l'autre et l'humilité doivent s'exprimer pleinement pour les adhérents de l'association ;
- La fierté d'appartenance : valeur identitaire par excellence, chaque adhérent de l'association doit être un représentant, identifié par les autres, des valeurs de l'association dont il en assurera la promotion en toutes circonstances.



NOTRE CLUB

Association sports et Loisirs du Chemin Vert

Objectifs

Ce projet socio sportif, rédigé et ratifié par le CA après concertation avec les sections, doit permettre le développement d'un cadre de vie, d'expression et de fonctionnement dans lequel les acteurs de l'association (éducateurs, joueurs, parents, dirigeants) doivent pouvoir évoluer avec plaisir et sérénité. Ces valeurs s'intègrent donc sur les objectifs généraux et opérationnels suivants pour les cinq prochaines années :

Objectif 1

- **Favoriser, permettre la pratique d'une activité sportive par le plus grand nombre**
 - Concilier pratique sportive de masse, pratique loisirs, et pratique de compétition, soit au sein des sections existantes, soit en soutenant l'émergence de nouvelles sections ;
 - Développer et favoriser le plaisir de la pratique du sport auprès des adhérents (« le jeu avant l'enjeu ») par une pratique régulière dans le respect de la personne humaine ;
 - Apprendre le respect de l'autre (coéquipier, dirigeant, bénévole, adversaire) dans le cadre de la pratique d'activités sportives ;
 - Permettre la pratique de compétition par nos adhérents, voir une pratique sportive « d'élite » selon les orientations arrêtées par les sections et validées par le CA.

Objectif 2

- **Agir en qualité d'association composée de sections dans laquelle les adhérents sont avant tout membres de l'association, dans le respect des statuts et des règlements intérieurs.**
 - Favoriser les échanges entre tous les adhérents de l'association pour accroître leur engagement : concilier convivialité, enthousiasme, motivation et volonté de progresser ensemble ;
 - Intégrer les parents en tant qu'acteurs intégrés dans la vie de l'association ;
 - Appuyer le développement d'un esprit fair-play, de tolérance et d'acceptation des différences au sein de l'association ; et lutter contre toute forme de violence et de discrimination au sein de l'associations (lutte contre les violences sexistes et sexuelles, lutte contre le harcèlement...)
 - Développer l'esprit citoyen en responsabilisant les adhérents sur l'organisation, l'arbitrage, la notion de performance, en organisant des temps de rencontres, d'échanges, de formations entre/pour l'ensemble des dirigeants de l'association ;
 - Rendre visible les atouts de la mutualisation organisée au sein de l'association, à travers la mise en commun de moyens humains, logistiques, administratifs, financiers, communication, ...

Objectif 3

- **Être un acteur de la vie locale et du territoire en développant et renforçant les partenariats institutionnels et associatifs (Collectivités, Écoles, MJC, Centre socioculturel,...)**
 - Organiser ensemble des actions sur la ville, sur le quartier (démarche de mutualisation) ;
 - Coopérer avec les acteurs institutionnels sur les différents sujets en lien avec le sport et la vie associative
 - Développer des relations avec les acteurs du champ économique privé pour diversifier les ressources financières de l'association.